YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2016

DELIBERATION N° 2016/06/386

OBJET : Présentation de l'état des travaux réalisés en 2015 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1413-1,

VU l'état des travaux réalisés en 2015 par la Commission Consultative des Services Publics locaux (CCSPL),

Le Rapporteur entendu,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

PREND ACTE de la communication de l'état des travaux réalisés en 2015 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 23

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres
Val de Seine

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 23

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 28/06/16
et de la publication le 27/06/16
Le Maire,